



Minimum 15 ans	FORMATION CERTIFIANTE	Formation réf : AE ETG STG
CODE DE LA ROUTE - STAGE ACCÉLÉRÉ 3 JOURS		345€



PUBLIC - PRE-REQUIS

Tous publics.

Le candidat peut se présenter à l'épreuve théorique générale **à partir de 15 ans**, dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ou à partir de 17 ans dans le cadre d'une formation traditionnelle (PERMIS B).

Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire depuis moins de cinq ans est dispensé de se présenter à cette épreuve.

Comprendre et savoir lire la langue française.

OBJECTIFS

Acquérir les règles du code de la route et vous permettre d'obtenir votre examen théorique.

DURÉE

3 jours soit 21 heures de formation continue.

Cours et tests collectifs de code en salle **avec enseignant** :
Le lundi, mardi et mercredi de 7h à 12h et de 13h à 15h
Examen code en général le jeudi matin (± 2 heures)

CONTENU DE L'OFFRE

- ✓ Les démarches administratives et d'inscription (ANTS)
 - ✓ 1 Kit pédagogique (fiche de suivi, livret...)
 - ✓ 21 heures soit 3 jours de tests et cours de code
- Nos cours et tests se font avec un enseignant en salle.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'école de conduite se charge de votre inscription sur ANTS.

Constitution du dossier.

- ✓ 1 Photocopie couleur de la carte d'identité, passeport
 - ✓ 1 carte de séjour
 - ✓ 1 photo d'identité numérique agréée ANTS.
 - ✓ 1 copie de l'attestation de recensement
 - ✓ 1 copie du certificat de participation à la Journée d'appel.
 - ✓ 1 copie de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)
 - ✓ 1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - ✓ 2 enveloppes timbrées autocollantes de format A4 ou A5
- Si vous êtes hébergé.**
- ✓ 1 justificatif de domicile de votre hébergeant
 - ✓ 1 copie couleur de la carte d'identité de l'hébergeant,
 - ✓ 1 attestation d'hébergement

PROGRAMME

Programme détaillé remis sur simple demande.

ANIMATEURS

Enseignants de la conduite diplômés.

VALIDATION

L'examen du permis comprend deux épreuves

Epreuve théorique (Code).

La réussite à l'épreuve du code est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve de conduite.

Les candidats sont reçus à l'examen code à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions en QCM.

Le code reste valable 5 ans pour valider la conduite.

Epreuve pratique (Conduite).

Elle dure 32 minutes et l'examen se déroulent sous la responsabilité d'un inspecteur du permis de conduire (IPCSR).

Il faut réussir les 2 épreuves pour obtenir son Permis de conduire.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 20 Avril 2012 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire, modifié par l'Arrêté du 04 Aout 2014.

CONTACT

AUTO-ECOLES OHLICHER

Port : **0694 42.85.30** - Tel : 0594 30.10.14 - Tel : 0594 30.00.05

Mail : autoecoles@ohlicher.fr - Web site : www.ohlicher.fr

Du lundi au Vendredi - 8h à 12h et 15h à 19h

Le samedi - 9h à 12h

Agrément Préfectoral n° **E0409C00650**

Déclaration d'existence n° **96973040197**

